

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 11 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

**2019 R6** Désignation des personnalités qualifiées au sein du Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval « L'Ourcq Aval ».

-----

#### Le Conseil de Paris,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 22 janvier 2019,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés comme personnalités qualifiées pour représenter le Conseil de Paris au sein du Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval « L'Ourcq Aval » (Comité syndical) :

Titulaires :

- Le Chef du Service des canaux
- Le Chef de la Circonscription de l'Ourcq touristique

Suppléants :

- Un(e) ingénieur(e) du Service des canaux
- Un(e) ingénieur(e) ou technicien(ne) de la Circonscription de l'Ourcq touristique

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO